

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 4/5 (1876)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grand phare en construction dans les ateliers Cail et Co. à Paris.

Les ateliers Cail et Co. ont reçu d'Angleterre la commande d'un grand phare qui doit être placé à Plymouth. Ce phare, qui aura une hauteur de 127^m, sera, dit-on, le plus élevé de tous ceux qui ont été édifiés jusqu'à présent. Il sera installé sur les hauteurs du Trocadéro pendant l'Exposition de 1878.

* * *

Société Suisse des Ingénieurs et Architectes.

Section de Genève.

Donnant suite à une invitation de la part de la rédaction de ce journal dans le commencement de cette année, la Section a eu plusieurs séances dans lesquelles elle a débattu la question des honoraires des architectes. Après plusieurs essais elle s'en est tenue aux tarifs suivants qui ont été approuvés et signés par presque tous les architectes faisant partie de la Section.

Tarif d'honoraires des Architectes.

Article 1^{er}. Les honoraires sont basés, sur la valeur de la construction, telle qu'elle ressort des comptes arrêtés par l'architecte; toute fourniture en nature ou en ouvrage, faite par le propriétaire, sera estimée.

Article 2. L'architecte peut réclamer pendant l'exécution des à-comptes sur ses honoraires à proportion de l'avancement des travaux. Le solde sera payé après le règlement définitif des comptes.

Article 3. Tous les dessins originaux appartiennent à l'architecte; le client peut réclamer pendant le cours des travaux le double des plans, coupes et élévations.

Article 4. Les différents travaux sont divisés en deux classes basées sur la somme plus ou moins grande de connaissances et de travail qu'ils exigent de la part de l'architecte.

La première comprend:

1. Le mobilier, les travaux de décoration intérieure ou extérieure, les tombeaux, chapelles, kiosques, pavillons etc.
2. Les maisons privées ou locatives avec façades en pierre de taille ou décoration intérieure riche, les constructions destinées à des établissements particuliers ou publics, tels que:

Cercles, banques, hôtels, casinos, musées, hôtels de Ville, églises, bâtiments d'instruction publique supérieure, théâtres, etc.

1^{re} Classe.

VALEUR de la construction	TOTAL des honoraires	Plans et élévations	Devis	Plans et détails d'exécution	Direction des travaux	Vérification des Mémoires
Jusqu'à fr. 5 000	10 0/0	30	10	25	25	10
" 25 000	8 0/0					
" 50 000	7 0/0					
" 300 000	6 0/0	20	15	20	25	20
Au delà	5 0/0					
Sur 100 francs d'honoraires.						

NB. Les travaux en sous-œuvre et les réparations ou restaurations compliquées rentreront dans le tarif de la première classe.

La seconde classe comprend:

Les constructions courantes, telles que:

Maisons locatives ou maisons bourgeoises simples, bâtiments industriels ou ruraux, écoles primaires, hospices, prisons, casernes, mairies de campagne, etc.

2^{me} Classe.

VALEUR de la construction	TOTAL des honoraires	Plans et élévations	Devis	Plans et détails d'exécution	Direction des Travaux	Vérification des Mémoires
Jusqu'à fr. 25 000	6 0/0	20	15	20	25	20
" 300 000	5 0/0					
" 800 000	4 1/2 0/0					
Au delà	4 0/0	Sur 100 francs d'honoraires.				

Article 5. Dans le cas d'expertises ou de consultations, les honoraires s'estiment par vacations fixées comme suit:

Demi-journée 25 francs

Une journée 50 "

Le temps nécessaire au déplacement sera compté dans celui des vacations et les frais occasionnés pour ce déplacement ou par les courses que nécessitent les travaux à la campagne seront payés séparément.

Genève, le 1^{er} Novembre 1876.

Ont signé:

MM. E. Reverdin, A. Bourdillon, J. Camoletti, J.-H. Bachofen, Ch. Boissonnas, H. Bourrit, J. Collart, Sam. Darier, F.-C. Darier, J. Franel, A. Falconnet, L. Fulpius, Ch. Gampert, F. Gindroz, E. Goss, A. Gouy, A. Goetz, J. Koch, A. Krafft, Matthey, frères, E. Mercier, S. Pittet, A. Reverdin, L. Sautter, Schæck-Jaquet, H. Vaucher.

* * *

Die Schweizerische Ausstellung in Philadelphia.

Architectur.

Herr Cantonsbaumeister Salvisberg, Architect, hatte voriges Jahr als Mitglied der Departements-Commission D folgendes Circular an die Regierungen der schweizerischen Cantone erlassen:

An die hohe Regierung des Cantons.....

Der Unterzeichnete richtet hiemit die höfliche Bitte an Sie, ihm gefälligst mittheilen zu wollen:

1. wie viele Hôtels von Bedeutung,
2. wie viele Schulgebäude, namentlich Primarschulhäuser,
3. wie viele öffentliche Bauten durch den Staat und welche,
4. wie viele bürgerliche Wohnhäuser circa in den letzten 10—15 Jahren in Ihrem Cantone erbaut wurden.

Um über den Umfang dieser Bauten einen Begriff zu erhalten, wäre es sehr erwünscht, über die Kosten und die Seelenzahl, welche je auf diese Bauten fallen, einige Daten zu erhalten.

Hierauf gingen folgende Notizen ein:

Statistische Angaben

über ausgeführte Bauten während der letzten 10—15 Jahre in den unten angegebenen Cantonen der Schweiz.

1. Appenzell A./Rhoden.

3 Oeffentliche Bauten für den Staat Fr. 686 000
21 Schulhäuser 474 000
393 Privatwohnhäuser 4 038 600
17 Fabriken 330 000
Die Seelenzahl der Gemeinden, welche obige Schulhäuser erstellt haben, beträgt 48 734.

2. Bern.

272 Schulhäuser mit einer Kostensumme von 4 669 995 Fr.
87 Ct. nach Devis und 482 774 Fr. 93 Ct. für Staatsbeiträge.
Baujahre: 1861 bis und mit 1875.